



ARRETE du 13 juillet 2022

**fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation
de Meurthe-et-Moselle**

Le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.22622-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Pierre-Yves BOIFFIN, en qualité de Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Meurthe-et-Moselle ;

Vu la décision du Directeur Régional des Entreprises, de l'Emploi, du travail et des Solidarités de la région Grand Est en date du 28 janvier 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus-visés dans le département ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le directeur départemental de la DDETS ou de son suppléant, de la façon suivante :

- ◆ Au titre du MEDEF :
Titulaire : Benoit PALISSON

- ◆ Au titre de la CPME :
Titulaire : Philippe BOYON

- ◆ Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Pierre MARIN

- ◆ Au titre de l'UDES :
Titulaire : Olivier KULL
Suppléant : Bernard JAMBOIS

- ◆ Au titre de la CFDT :

Titulaire : Jérôme DEMANGEL
Suppléant : Stéphane PETITDEMANGE

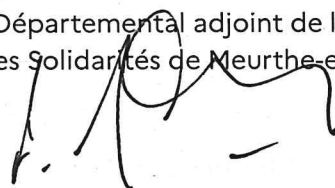
- ◆ Au titre de FO :
Titulaire : Audrey FERNANDEZ
Suppléant : Frédéric NICOLAS
- ◆ Au titre de la CFTC :
Titulaire : Patrice VANDENBERGE
Suppléant : Marc SCHINDLER
- ◆ Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Christophe PACHOUD
Suppléant : William GRAFF
- ◆ Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Silvério PASCUAL
Suppléant : Philippe LEVEQUE

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2019-14 du 2 septembre 2019.

Article 3 : Le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Vandœuvre, le 13 juillet 2022

Le Directeur Départemental adjoint de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités de Meurthe-et-Moselle



François MERLE